

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sommaire:

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier.

Le Compte administratif a été approuvé le 27 février 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

L'exécution de l'exercice budgétaire 2022 a été réalisée avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de salles, médiathèque ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à **4 305 935,23 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale représente 49 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein sont de 34 agents titulaires.

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à **3 353 452,47 €**.

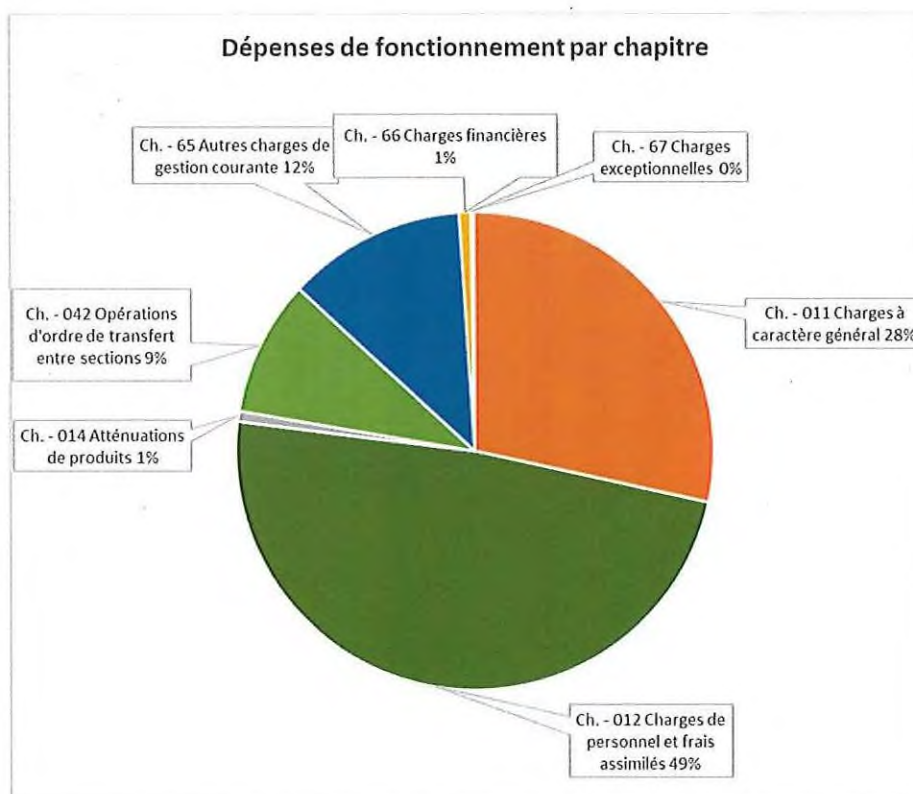
Ainsi, l'exercice 2022 fait ressortir un résultat positif constaté de **952 482,76 €**.

Ce résultat positif de la section de fonctionnement permet un autofinancement important pour financer les dépenses d'investissement, évitant le recours à l'emprunt.

b) Dépenses de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 ET 2022

CHAPITRES	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Variation	
011 Charges à caractère général	951 091,02	954 644,32	3 553,30	0%
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 434 433,20	1 627 992,71	193 559,51	13%
014 Atténuations de produits	23 277,00	23 154,00	-123,00	-1%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	204 148,87	308 279,75	104 130,88	51%
65 Autres charges de gestion courante	367 551,57	406 246,53	38 694,96	11%
66 Charges financières	23 272,92	27 062,94	3 790,02	16%
67 Charges exceptionnelles	6 264,25	6 072,22	-192,03	-3%
68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	726,00	0,00	-726,00	-100%
Dépenses de fonctionnement	3 010 764,83	3 353 452,47	342 687,64	11%

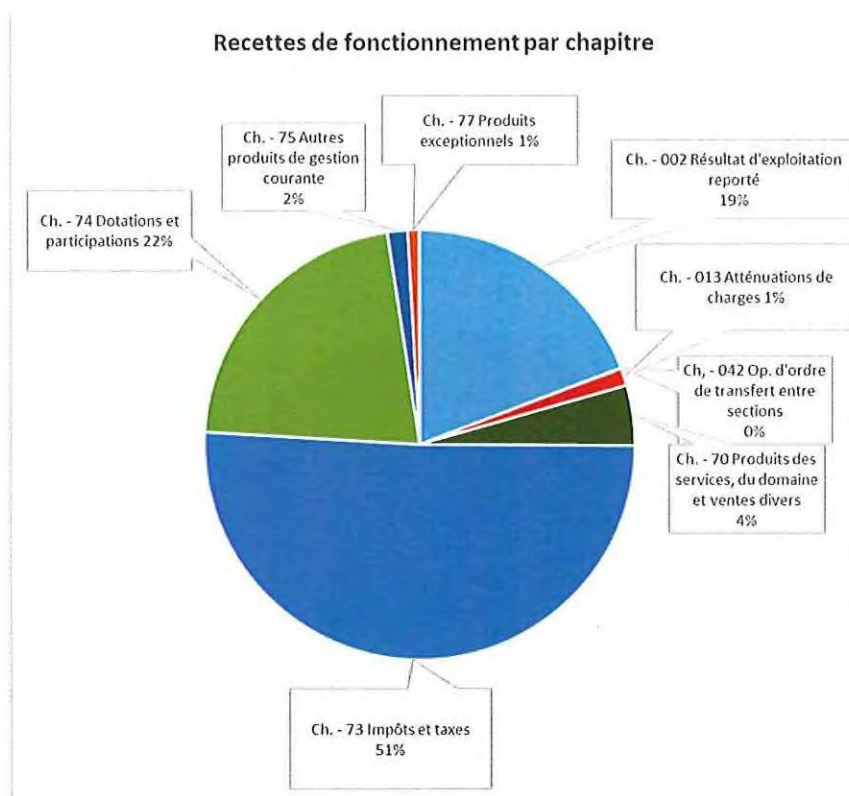


c) Recettes de la section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de salles, médiathèque ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 ET 2022

CHAPITRES	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Variation	
			Montant	Taux
013 Atténuations de charges	14 220,96	69 294,51	55 073,55	387%
70 Prestations de services	220 788,39	240 300,88	19 512,49	9%
73 Impôts et taxes	2 547 166,07	2 709 141,54	161 975,47	6%
74 Dotations, subventions et participations	1 117 399,59	1 155 730,79	38 331,20	3%
75 Autres produits de gestion courante	64 615,85	81 525,24	16 909,39	26%
042 Opérations écrites de cessions	0	3 796,31	3 796,31	0%
76 Produits financiers	2,13	2,13	0,00	0%
77 Produits exceptionnels	21 208,89	46 143,83	24 934,94	118%
Recettes de fonctionnement	3 985 401,88	4 305 935,23	320 533,35	8%



Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (produits perçus en 2022 : 1 716 207,00 €)
- Les dotations versées par l'Etat (montant perçu en 2022 : 1 155 730,79 €)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (montant perçu en 2022 : 240 300,88 €)

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- . Taxe foncière sur le bâti : 31,73 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 50,44 %

Taux de contributions directes

	bases 2022	évolution /n-1	tx 2022	évoution/n-1	produits 2022	évolution /n-1
TF	4 120 402,00 €	84,02%	31,73%	100,00%	1 307 403,55 €	84,02%
TF NB	315 174,00 €	101,89%	50,44%	100,00%	158 973,77 €	101,89%
Totaux	4 435 576,00 €	85,08%			1 466 377,32 €	85,65%

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	Réalisé
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	645 044,18 €
Remboursement d'emprunt	154 913,64 €
Travaux de bâtiments	342 864,47 €
Travaux d'aménagement de bâtiments communaux (Bergerie, Pôle service à la personne, bureaux mairie, ateliers)	213 476,18 €
Travaux groupe scolaire + cantine	101 554,33 €
Travaux d'aménagement bâtiments sportifs	27 833,96 €
Travaux de voirie	1 240 538,69 €
Aménagement voirie communale	35 039,24 €
Aménagement rues et trottoirs	1 114 722,11 €
Signalétique de voirie	15 770,99 €
Travaux éclairage public	75 006,35 €
Travaux paysagés	75 704,10 €
Plantations d'arbres et d'arbustes	5 334,79 €
Clôture stade du Grand Fay + camping	70 369,31 €
Autres dépenses d'équipement	174 987,75 €
Acquisition de terrains	675,81 €
Mobilier pour aménagement urbain (corbeilles, tables de pique nique, ...)	32 563,72 €
Achat de matériels et équipements (informatique, matériel technique, mobilier, équipement sportif, école ...)	130 209,26 €
Mise en place vidéo protection	9 150,00 €
Aménagement cours groupe scolaire	2 388,96 €
Total général	2 634 052,83 €

L'exécution de l'exercice 2022 laisse apparaître en section d'investissement un résultat de clôture positif de 226 800.64 €.

Fait à St Père en Retz, le 06 mars 2023

Le Maire,

